

Nantes, le 2 juillet 2010

Cabinet du président  
Direction de la citoyenneté  
et de l'information

Contacts presse

Jérôme Alemany  
02 40 99 12 46

Virginie Brindeau  
02 40 99 11 18

Marie Chardonnet  
02 40 99 17 45

# communiqué de presse

## Le Conseil général financera intégralement la restauration des espaces naturels côtiers d'Asserac, Mesquer, Piriac et la Turballe

**C'est une action exemplaire que le Conseil général va engager dans le cadre de son Plan Littoral. 247 000€ vont être consacrés à la restauration écologique sur les communes d'Asserac, Mesquer, Piriac et de la Turballe.**

Les côtes de Loire-Atlantique ont été fortement touchées par la pollution occasionnée par le naufrage du pétrolier « Erika » le 12 décembre 1999. TOTAL a été condamné (en décembre 2008) à verser au Département une indemnité de **5,3 M€**. L'Assemblée départementale a décidé (lors du vote du budget 2009) de consacrer 100% de **cette indemnisation à un plan de protection et de valorisation du littoral et de l'estuaire**. L'ambition du Plan littoral est de doter l'institution d'une approche globale et intégrée du littoral, afin de favoriser une dynamique de développement durable.



**Suite à la définition des interventions nécessaires pour restaurer le cheminement le long du littoral menée conjointement entre les services du Département avec Cap Atlantique, le Vice-président délégué à l'environnement et aux voies de communication, Bernard Deniaud, a annoncé, lors du comité de pilotage ce vendredi 2 juillet, que le Conseil général financerait la totalité de la restauration de ces espaces naturels côtiers dont le montant s'élève à 247 422 €, répartis comme suit : 39 709 € sur la commune d'Asserac, 62 032 € sur celle de Mesquer, 91 832 € sur celle de Piriac et 53 849 € sur celle de la Turballe. « L'aboutissement de cette réflexion partenariale permet une action de restauration écologique d'un très grand intérêt environnemental pour le département » souligne Bernard Deniaud.**

**Ce travail de restauration des espaces naturels côtiers, qui débutera vraisemblablement l'hiver prochain, comprendra des interventions de pose de ganivelles, de fils lisses, de platelage bois, de création et d'obstruction d'accès aux sentiers côtiers, de redéfinition des cheminements côtiers, permettant l'accès et la restauration écologique de l'ensemble du littoral de ces 4 communes.**

